



Question A	<p>Clarification concernant l'énoncé des travaux de l'Annexe « A », paragraphe A4-Logiciels :</p> <p><i>Certificat public S/MIME de confiance Entrust ou Entrust Entelligence Security Provider accompagné d'une identification numérique fournie par Services partagés Canada (Integer Counter Mode). L'offrant doit se procurer un certificat X509 valide du groupe Entrust, ce qui nécessitera une communication annuelle des certificats fiables entre l'offrant et la Direction des services linguistiques de la CISR. Il s'agit d'un outil qui permettra le transfert sécuritaire de documents électroniques cryptés qui sont cotés jusqu'à « Protégé B », inclusivement. L'offrant est responsable de tous les coûts connexes.</i></p>
Réponse A	<p>La CISR ajoute une procédure au paragraphe A4 (Logiciels), afin de préciser son processus relatif à l'obtention, par l'offrant, d'un certificat Infrastructure à clés publiques X509 valide de la part du groupe Entrust.</p> <p>Voir la modification No.5 de la DOC.</p>